



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.526/2



UNEP



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

18 avril 2022

Français

Original : anglais

Réunion régionale sur les bonnes pratiques en matière de déchets marins
(Organisée conjointement avec le Forum international MARLICE 2022 sur les déchets marins et l'économie circulaire)

Séville, Espagne, 17 - 18 mai 2022

Point 2 de l'ordre du jour : Organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

Pour des raisons tant écologiques qu'économiques, ce document a été imprimé en quantité limitée. Les délégués sont invités à apporter leurs exemplaires aux réunions et à ne pas demander de copies supplémentaires.

PAM/PNUE
Athènes, 2022

Introduction

1. Conformément au programme de travail 2022-2023 du PNUE/PAM adopté par la 22e réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses protocoles (Antalya, Turquie, 7-10 décembre 2021), dans le cadre du projet MED II sur les déchets marins financé par l'UE, et de l'Accord de coopération bilatérale entre le PNUE/PAM et le Ministère italien de la transition écologique (Mite) ; le PNUE/PAM organise la réunion régionale sur les meilleures pratiques en matière de déchets marins les 17 et 18 mai 2022 à Séville, en Espagne, parallèlement au Forum international MARLICE 2022 sur les déchets marins et l'économie circulaire.

2. Les objectifs de la réunion régionale sur les meilleures pratiques en matière de déchets marins sont les suivants :

- Échanger des informations et des connaissances sur les meilleures pratiques autour de la Méditerranée sur la mise en œuvre des nouvelles mesures incluses dans la Décision CdP 22 du Plan régional 2021 sur la gestion des déchets marins en Méditerranée ; et
- Faire le lien avec le Forum international MARLICE 2022 sur les déchets marins et l'économie circulaire permettant aux participants de faire le point sur les principes et actions supplémentaires, notamment pour la gouvernance et l'économie circulaire et les microplastiques, mis en œuvre dans d'autres régions.

3. Les participants à la réunion auront également l'occasion d'assister à la session « Mers connectées — Alliance des conventions des mers régionales » au cours de laquelle un certain nombre de programmes et de conventions des mers régionales, à savoir la Convention de Barcelone du PNUE/PAM, la Convention OSPAR, HELCOM et la Commission de la mer Noire, participeront à une discussion ouverte sur les travaux entrepris en matière de prévention de la pollution plastique et des déchets marins sur la base des résultats de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement 5.2, et en particulier en ce qui concerne le mandat de négociation d'un instrument mondial juridiquement contraignant sur la pollution plastique, y compris sur la voie à suivre.

4. La réunion offrira l'occasion de discussions bilatérales et de groupe liées à la planification et à la mise en œuvre efficaces des activités nationales dans le cadre du projet MED II sur les déchets marins financé par l'UE et de l'Accord de coopération bilatérale avec le Ministère italien de la transition écologique.

5. Les annotations ci-dessous à l'ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat pour aider la réunion dans ses délibérations.

Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de la réunion

6. La réunion sera ouverte à 10h00 (heure d'hiver de New York) le 17 mai 2022 par Mme Tatjana Hema, Coordinatrice du Programme des Nations Unies pour l'environnement/Plan d'action pour la Méditerranée — Secrétariat de la Convention de Barcelone.

Point 2 de l'ordre du jour. Organisation des travaux

Documents de travail :	UNEP/MED WG.526/1 UNEP/MED WG.526/2 UNEP/MED WG.526/Inf.1
-------------------------------	---

- a) *Règlement intérieur de la Réunion régionale sur les meilleures pratiques en matière de déchets marins*

7. Le Règlement intérieur des réunions et des conférences des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles s'appliqueront mutatis mutandis à cette réunion (UNEP/IG.43/6, Annexe XI).

- b) *Élection du bureau*

8. Sous réserve de la règle 20 du Règlement intérieur évoqué au paragraphe 2 a), la Réunion élira un Président, quatre Vice-Présidents et un Rapporteur parmi les représentants des Parties contractantes.

- c) *Adoption de l'ordre du jour provisoire*

9. Sous réserve de la règle 14 du Règlement intérieur évoqué au paragraphe 2 a), l'ordre du jour proposé figurant dans le document UNEP/MED WG.466/1 et annoté dans le présent document sera examiné et proposé pour adoption par la Réunion, y compris le calendrier figurant à l'annexe du présent document.

- d) *Organisation des travaux*

10. Il est prévu que les débats se déroulent en trois séances plénières au cours de la réunion de deux jours.

11. Un service d'interprétation simultanée en anglais et en français sera assuré pendant les séances plénières. Les documents de travail seront également disponibles dans ces deux langues. Les participants sont instamment priés de télécharger les documents sur leurs ordinateurs avant la réunion. La réunion sera enregistrée pour référence ultérieure.

12. Il est prévu de clore la réunion le mercredi 18 mai 2022 à 17h30 après l'adoption de ses conclusions et recommandations.

Point 3 de l'ordre du jour. Nouveaux éléments du Plan régional actualisé sur la gestion des déchets marins

13. Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat (MED POL) présentera une vue d'ensemble des amendements au Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée dans le cadre de l'article 15 du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre (Décision IG.25/9), tels qu'adoptés par la 22e Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles, organisée à Antalya, en Turquie, du 7 au 10 décembre 2021.

14. La réunion devrait discuter et interagir, le cas échéant, et formuler des recommandations sur la voie à suivre en ce qui concerne la mise en œuvre du Plan régional 2021 sur la gestion des déchets marins en Méditerranée.

Point 4 de l'ordre du jour. Meilleures pratiques concernant les nouveaux éléments du Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée

- a) Plastiques et économie circulaire ;
- b) Microplastiques ;
- c) Déchets marins fluviaux ;
- d) Sources maritimes de déchets marins.

Documents de travail :	UNEP/MED WG.526/3 UNEP/MED WG.526/4 UNEP/MED WG.526/Inf.3 UNEP/MED WG.526/Inf.4
-------------------------------	--

15. Le Secrétariat (MED POL) présentera une vue d'ensemble des mesures et des instruments qui peuvent être appliqués pour prévenir, contrôler et gérer la production de déchets marins provenant des stations de traitement des eaux usées, des activités d'aquaculture, des apports fluviaux et de la navigation (UNEP/MED WG.526/3). L'analyse se concentre sur les mesures disponibles au niveau régional et international dans le but de soutenir davantage la mise en œuvre des dispositions spécifiques du Plan régional actualisé sur la gestion des déchets marins en Méditerranée. Les prochaines étapes et la voie à suivre seront également examinées.

16. Le Centre d'activités régionales pour la consommation et la production durables (SCP/RAC) du PNUE/PAM présentera un certain nombre de recommandations politiques pour traiter les déchets marins dans les AMP afin d'atteindre un bon état écologique (UNEP/MED WG.526/4).

17. Les participants à la réunion devraient entamer des discussions et formuler les recommandations qu'ils jugent utiles compte tenu des meilleures pratiques existantes, y compris dans le cadre des projets précédents et actuels du PNUE MAP financés par l'UE et dans le cadre de l'accord bilatéral avec l'Italie, et des moyens de maximiser l'efficacité des mesures connexes.

Point 5 de l'ordre du jour. Cérémonie d'ouverture de la Conférence MARLICE 2022

18. Sous ce point de l'ordre du jour, la réunion régionale sur les meilleures pratiques en matière de déchets marins se réunira avec le Forum international MARLICE 2022 sur les déchets marins et l'économie circulaire pour sa cérémonie d'ouverture.

Point 6 de l'ordre du jour. Mers connectées — Alliance des conventions des mers régionales

19. Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat et les participants de la Réunion régionale sur les meilleures pratiques en matière de déchets marins participeront à la session « Mers connectées — Alliance des conventions des mers régionales ». Au cours de cette session, un certain nombre de programmes et de conventions des mers régionales, à savoir la Convention de Barcelone du PNUE/PAM, la Convention OSPAR, HELCOM et la Commission de la mer Noire, participeront à une discussion ouverte sur les travaux entrepris en matière de prévention de la pollution plastique et des déchets marins sur la base des résultats de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement 5.2, et en particulier en ce qui concerne le mandat de négociation d'un instrument mondial juridiquement contraignant sur la pollution plastique, y compris sur la voie à suivre. Le PNUE/PAM sera représenté à ce panel par son coordinateur.

20. Une discussion ouverte devrait avoir lieu après la table ronde.

Point 7 de l'ordre du jour. Session A : gouvernance et économie circulaire
Session B : science citoyenne et microplastiques

21. Sous ce point de l'ordre du jour, 2 sessions différentes sont proposées par le PNUE/PAM et MARLICE 2022, et les participants doivent choisir au préalable entre la « Session A » et la « Session B », conformément aux dispositions respectives incluses dans le lien d'inscription en ligne de la réunion.

22. La session A «Gouvernance et économie circulaire» se concentrera sur la transition vers une économie circulaire nécessitant des connaissances scientifiques et techniques ainsi que le soutien économique et de gouvernance. La session rassemblera différentes parties prenantes, y compris les administrations publiques, visant à examiner les initiatives en termes de coordination, d'opportunités de financement, d'engagement avec des entreprises privées et de sensibilisation des consommateurs, entre autres. La discussion sur les meilleures pratiques, les enseignements tirés et les défis de l'économie circulaire permettra de mieux comprendre la voie à suivre et de renforcer la coopération entre les parties prenantes.

23. La session B «Science citoyenne et microplastiques» se concentrera sur plusieurs aspects de la surveillance des microplastiques actuellement en cours de développement pour différents écosystèmes et sur la manière dont la science citoyenne peut y être activement impliquée. Les avancées concernant l'avenir de la pêche aux détritres seront également abordées.

24. Le Secrétariat (MED POL et Centre d'activités régionales pour la consommation et la production durables) et les participants à la réunion participeront, le cas échéant, aux sessions consacrées à des interventions reflétant l'expérience méditerranéenne.

25. Des discussions ouvertes seront organisées à la fin de chaque session.

Point 8 de l'ordre du jour. Conclusions et recommandations

26. La Réunion sera invitée à examiner et à adopter le projet de conclusions et de recommandations tiré des débats tel qu'il a été établi par le Rapporteur.

Point 9 de l'ordre du jour. Questions diverses

27. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Réunion sera invitée à soulever et à discuter d'autres questions qui pourraient exiger son attention, tel que convenu lors de l'adoption de l'ordre du jour.

Point 10 de l'ordre du jour. Clôture de la réunion

28. La réunion sera clôturée par le Président le mercredi 18 mai 2022 à 16h30.

Proposed Timetable

Tuesday, 17 May 2022		
09:30 – 10:00	Registration	
10:00 – 10:15	Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion	
10:15 – 10:30	Point 2 de l'ordre du jour : Organisation des travaux	UNEP/MED WG.526/1 UNEP/MED WG.526/2 UNEP/MED WG.526/Inf.1
10:30 – 11:15	Point 3 de l'ordre du jour : Nouveaux éléments du Plan régional actualisé sur la gestion des déchets marins	UNEP/MED WG.526/3
11:15 – 11:45	<i>Pause-café</i>	
11:45 – 13:00	Point 4 de l'ordre du jour : Meilleures pratiques concernant les nouveaux éléments du Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée a) Plastiques et économie circulaire	UNEP/MED WG.526/3 UNEP/MED WG.526/4 UNEP/MED WG.526/Inf.3 UNEP/MED WG.526/Inf.4
13:00 – 14:00	<i>Pause déjeuner</i>	
14:00 – 17:00	Agenda Item 4: Best Practices Addressing the New Elements of the Regional Plan on Marine Litter Management in the Mediterranean: b) Microplastiques ; c) Déchets marins fluviaux ; d) Sources maritimes de déchets marins.	
Wednesday, 18 May 2022		
09:00 – 09:30	Point 5 de l'ordre du jour : Cérémonie d'ouverture de la Conférence MARLICE 2022	
09:30 – 11:00	Point 6 de l'ordre du jour : Mers connectées — Alliance des conventions des mers régionales (<i>session ouverte à tous les participants</i>)	
11:00 – 11:30	<i>Pause-café</i>	
11:30 – 13:00	Point 7 de l'ordre du jour : Session A : gouvernance et économie circulaire Session B : science citoyenne et microplastiques (<i>Sessions organisées conjointement avec MARLICE 2022</i>)	
13:00 – 14:00	<i>Pause déjeuner</i>	
14:00 – 16:00	Point 8 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations	
16:00 – 16:15	Point 9 de l'ordre du jour : Questions diverses	
16:15 – 16:30	Point 10 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion	